

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je sais que tous les députés sont des plus heureux de se revoir. Il est agréable de constater cette camaraderie qui règne à la Chambre. Toutefois, nous saurions gré aux députés de poursuivre leurs conversations dans les couloirs, afin de nous permettre d'entendre le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon bon ami et collègue, le député de Gengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de ses remarques très généreuses.

La raison pour laquelle nous siégeons aujourd'hui, soit pour la douzième fois seulement que la Chambre des communes est rappelée depuis l'établissement de notre régime parlementaire, saute aux yeux. Nous sommes ici à cause de la négligence coupable de l'ex-solliciteur général et du premier ministre (M. Mulroney) ainsi que de la fougue irréfléchie de l'ex-solliciteur général. C'est de la petite politique pure et simple. Voilà pourquoi nous sommes de retour ici pour étudier ce projet de loi.

Nous convenons que la mesure est importante. Nous étions d'accord avec l'ex-solliciteur général il y a un an. Malgré l'importance vitale que les Canadiens accordent à cette mesure, comme le gouvernement l'a affirmé, le gouvernement conservateur fédéral a laissé cette mesure en suspens un an avant de rappeler la Chambre pour lui faire subir la troisième lecture. Il n'incombe ni au Sénat ni à l'opposition de mettre ce projet de loi en discussion à l'étape de la troisième lecture. Le gouvernement a manqué lamentablement à son devoir en négligeant de mettre ce projet de loi tôt en discussion. S'il y a quelqu'un qui doit être blâmé pour cette triste situation c'est bien l'ex-solliciteur général.

M. Shields: Monsieur le Président, le député n'a pas ménagé ses efforts plus tôt avant le déjeuner pour expliquer que la surveillance obligatoire n'avait vraiment pas d'importance et que nous avions avantage à les réintégrer dans la société où ils pouvaient être surveillés, conseillés et supervisés et qu'ils seraient libérés de toute façon dans deux ans. Que dirait ce député à la famille de la jeune fille de 19 ans qui a été mutilée, violée et étranglée par un détenu libéré sous surveillance obligatoire? Que leur dirait-il?

M. Nunziata: Monsieur le Président, c'est une des questions les plus idiotes à avoir été posées à la Chambre. Elle est révélatrice de l'attitude du gouvernement.

C'est l'ex-solliciteur général, le ministre actuel de la Défense nationale (M. Beatty), qui a effrayé sans raison les Canadiens en déclarant que 54 bombes à retardement devaient être lâchées dans la société. Il savait fichtrement bien que la surveillance obligatoire existait au Canada depuis 16 ans et qu'au cours des deux années où son gouvernement a été au pouvoir 3,000 détenus d'établissements fédéraux avaient été libérés sous surveillance obligatoire.

Si le gouvernement conservateur du Canada avait été vraiment sincère—et beaucoup de Canadiens en doutent—il aurait agi il y a deux ans plutôt que de rappeler le Parlement. Il est

tout à fait évident que le gouvernement du Canada et en particulier l'ex-solliciteur général sont passés maîtres dans l'art de l'hypocrisie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'aimerais participer au débat cet après-midi et commenter les événements qui nous ont ramenés à Ottawa en cette très chaude journée. On m'a enlevé à mes électeurs et aux brises fraîches du lac Supérieur pour me ramener à Ottawa et à sa chaleur écrasante.

Nous sommes ici à cause de deux principes. D'abord, c'est à la Chambre et à ses députés qui viennent d'être élus pour représenter les Canadiens qu'il incombe de décider quelles seront les lois du pays. En l'occurrence, nous sommes ici en tant que parti de l'opposition chargé d'examiner une loi présentée par le gouvernement afin de déterminer si les mécanismes qu'elle propose sont les plus appropriés pour réaliser les buts qu'elle vise. Ironiquement, je n'aime pas le second principe qui permet au Sénat, ce groupe de personnes non élues qui comptera un membre de plus dans ses rangs cet après-midi, d'apporter des changements. Je m'oppose au principe qui permet que le Sénat apporte des modifications à un projet de loi. Néanmoins, l'amendement qu'il a proposé et qu'il nous renvoie pour étude est très logique.

Notre société croit au droit d'appel et à la justice. Nous n'appréhendons pas arbitrairement quelqu'un dans la rue pour le jeter en prison. Si nous avons dûment jugé et condamné des personnes pour les crimes qu'ils ont commis et que nous les avons emprisonnés elles devraient, lorsqu'il s'agit de leur libération anticipée, bénéficier des mêmes droits qu'au moment de leur jugement. Même dans notre système judiciaire, nous avons une série d'appels. Les décisions de la Cour supérieure de l'Ontario peuvent être rejetées par la Cour suprême du Canada. Nous laissons le bénéfice du doute. Les personnes qui estiment avoir été traitées injustement par les tribunaux peuvent se pourvoir en appel. Il y a également droit d'appel en droit civil. Nous avons adopté à la Chambre de nombreuses mesures législatives qui donnent le droit au Cabinet d'interjeter appel auprès du Cabinet des décisions d'un ministre ou des tribunaux. L'amendement apporté par l'autre endroit donnerait une chance de plus à ceux qui auraient essuyé un refus de la part de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Si leur cause est juste, s'ils ont eu vraiment une bonne conduite et s'ils ont montré clairement que leur expérience derrière les barreaux leur a apporté une leçon, ils peuvent passer à la phase suivante.

• (1510)

La phase suivante est celle de la transition. Si on vous enferme pendant des mois ou des années, vous avez perdu le contact avec le monde réel. Et vous trouvez dans une situation très artificielle où l'on vous dit quand manger, dormir, ou regarder la télévision. Passer de cet environnement au monde réel, où personne ne vous dit quoi faire constitue un grand changement. Vous n'avez que des lois vagues pour vous guider. Vous êtes censé les connaître et les respecter.